



Est ce que je toucherai une indemnité si je démissionne?

Par **SalarieEnDétrresse**, le **19/03/2010 à 14:26**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement en poste en CDI dans l'informatique et mes résultats sont plutôt bons. Mon poste consiste en la relation avec un fournisseur (rédaction des cahiers de charges, gestion de l'outil informatique et statistiques de fin d'année). Mon chef veut se séparer de notre fournisseur actuel et recruter une personne qui fera le travail en Interne. Il m'a fait comprendre qu'après le recrutement de ce dernier, il n'aura plus besoin de mes services. Et au pire, je devrais lui céder mon poste de cadre et devenir son assistant (ce qui ne convient pas du tout). Quels recours puis-je avoir? Merci.

Par **Visiteur**, le **20/03/2010 à 09:57**

bonjour,rnrn[citation]Est ce que je toucherai une indemnité si je démissionne?[/citation]rnrnquestion dans votre titre : rnr réponse non.. pas d'indemnité prévue pour une démission.rnrnsi vos conditions de travail changent, votre employeur doit vous faire un avenant.. que vous êtes libre ou non d'accepter..